REÇU EN PREFECTURE
le 01/12/2025
Application agréée E-legalite.com
10_DE-091-219104213-20251201-DM25199_CP-

Ville de
MONTGERON

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CODE POSTAL 91230

N/Réf. SC/PA/EP
Marché N° : 25011,1

DÉCISION DU MAIRE

N° 25 / 199

Prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron - Lot 1

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées par le Conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R2194-8,

Vu la délibération n°24/24 du Conseil municipal en date du 26 mars 2024 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°6 par lequel Madame le Maire a délégation pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu la décision du maire n°24/115, notifiée le 13/06/2024, laquelle autorise la signature du marché de prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron Lot 1 Nettoyage des bâtiments municipaux, pour un montant global et forfaitaire sur quatre ans de 680 122 euros H.T. et pour un montant maximum de commande sur quatre ans de 480 000€ H.T,

Considérant la nécessité de passer un avenant avec la société SAMSIC SAS ayant pour objet d'ajuster les prestations forfaitaires suite à l'évolution des besoins récurrents portant sur les sites de l'école maternelle Ferdinand Buisson et de LAEP 123 Soleil à Montgeron,

Le Maire décide

Article 1 De passer avec la société SAMSIC SAS, sise 6 rue de Châtillon-La Rigourdière – 35577 CESSON SEVIGNE CEDEX – n° SIRET 428 689 392 00168, un avenant n° 1 au marché de prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron – Lot 1 Nettoyage des bâtiments municipaux.

Article 2 L'avenant n° 1 présente une plus-value totale de 14 112.00€ H.T

Article 3 L'avenant n°1 introduit une incidence financière de 1.22% sur le montant initial du marché, portant le montant global du marché de prestations de service de nettoyage des bâtiments municipaux de la commune de Montgeron à 1 174 234,00€ H.T au lieu de 1 160 122,00€ H.T.

Article 4 L'avenant prend effet à compter de sa date de notification officielle (date du retrait du recommandé électronique, sur la plateforme de dématérialisation www.achatpublic.com, faisant foi).

Article 5 Le Directeur Général des Services ou la Direction Générale Adjointe de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Madame la Préfète et notifiée à(aux) intéressé(s).

Article 6 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montgeron le, 0 1 DEC. 2025

Sylvie CARILLON,
Maire de Montgeron,
Conseillère régionale d'Île-de-France

Publication sous forme électronique sur montgeron.fr